



RCS : CHARTRES  
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00104  
Numéro SIREN : 818 258 501  
Nom ou dénomination : 2 A +

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2016 sous le numéro de dépôt 3727

**2 A +**  
SAS au capital de 10.000 euros  
Siège social : 7 rue du Soleil d'Or  
28000 CHARTRES  
SIREN 818 258 501 RCS CHARTRES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 13 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize,

Le treize septembre

A 12 heures,

Monsieur Antonio MOURA-ALVES,

Associé unique et Président de la société 2 A +, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à CHARTRES (28000), 7 rue du Soleil d'Or, identifiée sous le numéro SIREN 818 258 501 RCS CHARTRES,

Après avoir exposé que Monsieur Alain BESNARD a cédé les actions qu'il détenait au sein de la société 2A+ et a démissionné de ses mandat et fonctions de Directeur Général de ladite société,

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Alain BESNARD de ses mandat et fonctions de Directeur Général de la société 2A+ ;
- Décision relative à l'enseigne ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Alain BESNARD de ses mandat et fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas nommer dans l'immédiat de nouveau Directeur Général en remplacement de Monsieur Alain BESNARD, démissionnaire.



## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide de supprimer sur l'extrait K bis et sur tous documents commerciaux l'enseigne « STEPHANE PLAZA IMMOBILIER » et de poursuivre les activités de la société 2A+ sans nouvelle enseigne, et ce à effet de ce jour.

## **TROISIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Antonio MOURA-ALVES  
Associé unique et Président  
de la société 2A+

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antonio Moura-Alves', written in a cursive style.